

SEANCE DU 19 MAI 2022

L'An deux mil vingt-deux le 19 mai à 20 heures

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chauvigné en séance publique sous la présidence de :

Mr Henri RAULT, Maire de Chauvigné,

Nombre de conseillers municipaux en exercice :

Etaient présents : 12

H. Rault, T. Fretay, J. Hodouin, J. Brézel, S. Servais, P. Souchu, A. Coudray, E. Chevalier, C. Duchêne, M. Gazengel, V. Elshout, A. Dauleu,

Etaient absent : 1

S. Battais,

Etaient excusés : 1

S. Battais,

Madame Servais a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : 12 mai 2022

Date d'affichage : 12 mai 2022

Le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal, le compte rendu de la réunion du 14 avril 2022. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du conseil en date du 14 avril 2022 est entériné à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- PLUI : présentation de l'inventaire bocager de la commune, présenté par Olivier Florin de Couesnon marches de Bretagne
- Demande de subvention comité des fêtes
- Adressage : validation orthographe des noms de villages de la commune
- Opération argent de poche
- Couesnon Marches de Bretagne : informations sur le conseil de développement
- Planning élections législatives

Délibération n° 2022-05-01

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée d'une note de la Préfecture concernant quelques irrégularités dans le vote des budgets et des comptes administratifs des budgets commune, assainissement et lotissement.

1-Vote du compte administratif

Le vote du compte de gestion doit intervenir avant le vote du compte administratif. L'assemblée ne peut valablement délibérer sur les comptes

administratifs sans disposer des comptes de gestion correspondants. Or dans sa séance du 3 mars 2022, le conseil municipal a voté les comptes administratifs des budgets, commune, assainissement et lotissements avant le vote du compte de gestion.

2- Reprise des résultats budget Assainissement

Une erreur de frappe s'est glissée dans la saisie du budget primitif Assainissement 2022, le budget Assainissement doit donc faire l'objet d'une décision modificative.

Monsieur le Maire propose donc de rajouter à l'ordre du jour ces régularisations comptables.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, de rajouter ces sujets à l'ordre du jour.

Délibération n° 2022-05-02

PLUI : PRESENTATION DE L'INVENTAIRE BOCAGER DE LA COMMUNE

Un technicien de Couesnon Marches de Bretagne présente à l'assemblée l'inventaire bocager de la commune. Le technicien rappelle ce qu'est un élément bocager et les fonctions du bocage (protection contre le vent, facilitation d'infiltration des précipitations...). En étant intégré dans le PLUI, l'inventaire bocager permet de protéger le bocage : les haies bocagères et les espaces boisés classés étant répertoriés, toute intention d'abattage de bois ou d'arasement de talus devront faire l'objet d'une demande auprès des services d'urbanisme en partenariat avec le programme Breizh bocage.

Délibération n° 2022-05-03

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2021

Monsieur le Maire intéressé par la question quitte la séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte administratif 2021 de la commune :

Fonctionnement :

Dépenses : 381 797,83 € Recettes : 505 786.78 €

Excédent de fonctionnement : 123 988.95 €

Investissement

Dépenses : 147 229.08 € Recettes : 237 166.95€

Excédent d'investissement : 88 937.87 €

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2022-03-01 du mars 2022.

Délibération n° 2022-05-04

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2021

Monsieur le Maire intéressé par la question quitte la séance.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte administratif 2021 du budget assainissement :

Fonctionnement :

Dépenses : 29 847.07 € Recettes : 30 055.17 €

Excédent de fonctionnement : 208.10 €

Investissement

Dépenses : 23 688.99 € Recettes : 15 026.42 €

Déficit d'investissement : - 8662.57 €

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2022-03-03 du 3 mars 2022.

Délibération n°2022-05-05

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT DU BOSQUET 2021

Monsieur le Maire intéressé par la question quitte la séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte administratif 2021 du budget lotissement Le Bosquet :

Fonctionnement :

Dépenses : 65 514.48 € Recettes : 54 727.03 €

Déficit de fonctionnement : - 10 787.45 €

Investissement

Dépenses : 40 312.08 € Recettes : 40 312.08 €

Résultat d'investissement : 0 €

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2022-03-05 du 3 mars 2022.

Délibération n° 2022-05-06

DEMANDE DE SUBVENTION COMITE DES FETES

Dans sa séance précédente, le conseil municipal débattait sur la demande de subvention du comité des fêtes. Les éléments financiers n'ayant pas été fournis, le conseil municipal avait décidé de sursoir à sa décision. Les élus étudient les différents éléments parvenus en mairie et votent à l'unanimité, une subvention de 1 000 € pour le feu d'artifice et 600 € pour la fête communale.

Délibération n° 2022-05-07

ADRESSAGE : VALIDATION ORTHOGRAPHE DES NOMS DE VILLAGES

Dans le cadre des modalités d'adressage, les élus débattent sur l'orthographe des noms de villages pour les différentes instances. Les élus

valident à l'unanimité la liste des noms de villages annexée à la présente délibération.

Délibération n° 2022-05-08

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Monsieur le Maire rappelle aux élus les modalités du dispositif « Argent de poche ». Cette opération consiste à proposer à des jeunes de 16 à 18 ans, pendant les vacances scolaires, des petits chantiers de proximité (désherbage, peinture entretien des espaces publics, ...) en contrepartie d'une rémunération fixée à 15 € pour 3 heures maximum par jour. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire l'opération en 2022, dans les mêmes conditions que l'année passée. Les informations seront diffusées dans la presse et au moyen d'affiches.

Délibération n° 2022-05-09

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE : INFORMATIONS SUR LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement de l'instance Conseil de développement de Couesnon marche de Bretagne. Cette instance de démocratie participative est ouverte à tous les citoyens et représentants de structures actives sur le territoire (associations, organisations socioprofessionnelles, établissements publics...) qui désirent s'investir au service la communauté des communes et de ses habitants. Le conseil de développement sera amené à émettre des avis sur les projets communautaires. Les habitants peuvent candidater jusqu'au 25 mai 2022.

Délibération n° 2022-05-10

DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT

Une erreur de frappe s'est glissée dans la saisie du budget primitif Assainissement 2022. Le déficit d'investissement 2021 était de 8662.57 € et il a été inscrit 8862.57 €. Le conseil municipal décide de modifier le budget Assainissement comme suit

DEPENSES		RECETTES	
001 Déficit d'invest	-200.00	1641 Emprunt	-200.00

QUESTIONS DIVERSES

Tournoi de volley et foot : les 24 et 25 juin. Le conseil municipal décide d'offrir comme par le passé, des maillots, des coupes....

Bilan réunion SMICTOM : Monsieur Brézel délégué SMICTOM rend compte à l'assemblée de la dernière réunion du SMICTOM.

Site internet : restitution charge graphique le 16 juin à 18h00 à la salle des fêtes

Repas agents élus : Mme Elshout propose à l'assemblée de renouveler le moment convivial entre les agents et les élus.

Prochain CM : le 23 juin

CM de juillet : le 19 juillet

Comice agricole : Monsieur Fretay fait part à l'assemblée de la tenue du comice agricole le 27 août